Ontario

Changements permanents potentiels pour permettre les processus numériques et virtuels en vertu du ministère du Gouvernement et des Services aux consommateurs Droit des affaires et statuts des copropriétés

Avis de confidentialité

Cette consultation est menée par le ministère en ce qui concerne le projet de modifications proposées qui apporterait des changements permanents pour faciliter les processus virtuels en vertu des lois sur le droit des affaires et de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

La collecte de ces renseignements, autorisée sur le fondement de la responsabilité du ministère relativement à ces lois, est nécessaire pour examiner le projet de modifications proposées. Veuillez prendre note que le ministère est assujetti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et pourrait divulguer les renseignements que vous ou votre organisation fournissez conformément à la LAIPVP.

Veuillez prendre note qu'à moins qu'il en soit convenu autrement par le ministère, toutes les soumissions reçues de la part d'organisations ou de particuliers associés à des organisations seront considérées comme des renseignements publics que le ministère pourrait utiliser et divulguer pour faciliter l'évaluation des propositions et aider le ministère à analyser si des changements permanents sont nécessaires dans le cadre de cette consultation.

Les soumissions reçues de la part de particuliers n'ayant pas indiqué d'affiliation avec une organisation ne seront pas considérées comme publiques, mais le ministère pourrait les utiliser et les divulguer afin de faciliter l'évaluation des propositions. Le ministère ne divulguera aucun renseignement personnel, comme le nom et les coordonnées d'un particulier, sans avoir d'abord obtenu le consentement de la personne concernée, à moins d'y être autorisé ou obligé par la loi.

Si vous ou votre organisation avez des questions sur la collecte de ces renseignements, veuillez envoyer un courriel àONcondo@ontario.ca pour toute question relative à la consultation menée en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums* ou à BusinessLawPolicy@ontario.ca pour les questions relatives aux lois sur le droit des affaires visées par cette consultation.